

**JEANNE BEAUDRY-PILOTTE
ÉOUI GAGNON-GRENIER
BENOIT RANDALL**

Vers une cohabitation harmonieuse sur la rivière Mitis

Dans le cadre de l'Éco-stage Katimavik



14 décembre 2012

© Beaudry-Pilotte, Gagnon-Grenier et Randall, 2012

1. Résumé

À l'initiative de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent (OBVNEBSL), dans le cadre d'un Projet Collectif Communautaire, l'équipe d'Éco-stagiaire Katimavik s'est penchée sur une problématique socio-environnementale. La cohabitation des divers usages sur la rivière Mitis est parfois mise à l'épreuve, principalement entre les pêcheurs et les descendeurs en embarcation gonflable. L'objectif du présent rapport est d'offrir aux acteurs concernés une meilleure compréhension de la problématique et des pistes de solution visant à assurer la durabilité des activités. La cueillette de données sur laquelle se base l'analyse s'est effectuée sur trois plans : des interviews des acteurs du milieu, un sondage en ligne s'adressant à tous les utilisateurs et une recherche sur les précédents. Les recommandations élaborées sont d'ordre général et elles s'adressent aux différents acteurs. Elles concernent autant le déroulement des activités, la gestion que la sensibilisation. En conclusion, les méthodes de renforcement positif ont été priorisées dans tous les aspects puisque les comportements inadéquats menant à des difficultés de cohabitation sont réalisés par une minorité, que la majorité des gens ont un grand attachement à la rivière et que la sensibilisation a été la méthode la plus unanimement suggérée par les répondants du sondage et des entrevues.

2. Remerciements

L'équipe tient à remercier particulièrement le support moral, professionnel et matériel de Benjamin Grégoire, coordonnateur de stage Katimavik, ainsi que la précieuse collaboration de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent (OBVNEBSL). Le projet n'aurait pu voir le jour sans ces partenaires.

Nous soulignons la participation d'Alain Carrier, Charles Roy, Alexandre Dionne, Jonathan Brunet, Simon Cadieux et René-Pierre Caron, qui nous ont permis de cerner la problématique de façon beaucoup plus précise.

Nous remercions la bibliothèque municipale Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli, la bibliothèque Lisette-Morin à Rimouski, la station-service Gaz Bar du pont à Price, l'Atelier du moucheur à Rimouski, et le Marché Pelletier Enr. à Sainte-Angèle-de-Mérici pour leur participation au sondage.

Merci également au Comité local de l'eau de la rivière Mitis, à Jean-Étienne Joubert du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et à André Thibault du Centre local de développement de la Mitis pour leur collaboration.

Finalement, nous voulons mentionner le soutien financier du resto-bar la Bottine Gourmande, de l'Écogîte de la Mitis et de la Commission jeunesse et de ses partenaires.

Merci aussi à tous les répondants!

*Jeanne, Éoui et Benoit,
Éco-stagiaires Katimavik du Bas-Saint-Laurent*

3. Table des matières

1.	Résumé	i
2.	Remerciements	ii
3.	Table des matières	iii
4.	Table des figures	v
1.	Introduction	1
1.1.	Territoire d'analyse	1
1.2.	Les rivières à saumon	2
1.2.1.	Les rivières à saumon au Québec	2
1.2.2.	Le saumon dans la rivière Mitis	3
1.3.	Problématique.....	4
1.4.	Les objectifs	5
1.4.1.	Objectif général	5
1.4.2.	Objectifs spécifiques	5
2.	Méthode.....	6
2.1.	Rencontres	6
2.2.	Sondage	7
2.3.	Précédents.....	8
3.	Résultats	9
3.1.	Rapports d'entrevues.....	9
3.1.1.	Rencontre avec M. Jonathan Brunet, Coordonnateur à la sécurité civile de la MRC de la Mitis – 23 octobre 2012	9
3.1.2.	Rencontre avec M. Alexandre Dionne, Comité environnement protection de la Rivière Mitis – 24 octobre 2012.....	10
3.1.3.	Rencontre avec M. Simon Cadieux, Propriétaire gestionnaire de l'Écogîte et René-Pierre Caron, guide professionnel – 24 octobre 2012.....	10
3.1.4.	Rencontre avec M. Charles Roy, Directeur de la ZEC saumon de la rivière Mitis – 25 octobre 2012	12
3.1.5.	Rencontre avec M. Alain Carrier, Maire de Sainte-Angèle-de-Mérici – 26 octobre 2012	13
3.2.	Résultats du sondage	14
3.2.1.	Portrait des répondants	14
3.2.2.	Sécurité.....	16
3.2.3.	Environnement	18
3.2.4.	Cohabitation	19
3.3.	Précédents.....	22
3.3.1.	Le cas de la rivière Bonaventure	22
3.3.2.	Les festivals de descente de rivière	23
4.	Discussion	25
4.1.	La cohabitation	25
4.2.	L'environnement	25
4.3.	La sécurité	26
4.4.	Les comportements problématiques	27
4.5.	L'encadrement.....	27
4.6.	Financement	28

5. Recommandations	29
6. Conclusion.....	32
7. Bibliographie.....	33
Annexe.....	35

4. Table des figures

Figure 1: MRC de la Mitis	1
Figure 2 Principaux usages chez les répondants	14
Figure 3 Fréquence de descente chez les répondants	16
Figure 4 Raisons de la descente	16
Figure 5 Éléments considérés comme des risques par les descendeurs	17
Figure 6 Perception des infrastructures	18
Figure 7 Vision de la cohabitation chez les pêcheurs	20
Figure 8 Vision de la cohabitation chez les descendeurs	20
Figure 9 Intérêt à s'impliquer pour la rivière	21
Figure 10 Type d'encadrement à prioriser	22
Figure 11: la journée trippante de Disraélie	24

1. Introduction

Le Québec regorge de territoires naturels aptes à y pratiquer des activités de plein air. De plus en plus, les gens profitent de ces ressources communes. Cependant, lorsque le territoire est convoité pour différentes utilisations, des situations conflictuelles peuvent être engendrées. Ce fut le cas pour plusieurs endroits au Québec, et ce l'est notamment pour la rivière Mitis, dans le Bas-Saint-Laurent.

Depuis plusieurs années sur la rivière Mitis, et plus particulièrement à Sainte-Angèle-de-Mérici, il y a un partage de la rivière entre les pêcheurs de saumon, les descendeurs en canot gonflable, et les autres usagers (ornithologie, marche, etc.). Comme les usages ne sont pas toujours complémentaires, il y a parfois des conflits entre ces derniers. Le partage de la rivière devrait s'effectuer dans le plus grand respect des différents groupes d'utilisateurs, mais aussi en respect avec l'environnement.

Afin d'harmoniser la cohabitation auprès des différents utilisateurs de ce territoire, l'équipe d'Éco-Stage Katimavik du Bas-Saint-Laurent s'est attardée sur cet enjeu qui est au cœur des préoccupations en saison estivale.

1.1. Territoire d'analyse

La rivière Mitis se situe dans le Bas-Saint-Laurent, dans la MRC de la Mitis. Elle coule du sud vers le nord.

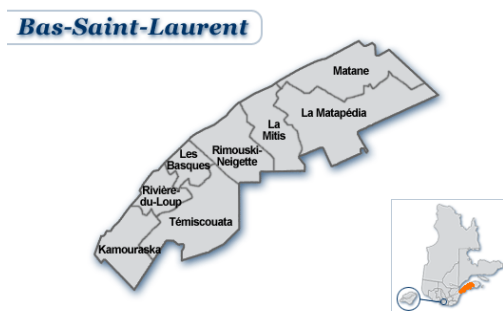


Figure 1: MRC de la Mitis au Bas-Saint-Laurent

1.2. Les rivières à saumon

1.2.1. Les rivières à saumon au Québec

Au Québec, 162 rivières portent le statut de rivière à saumon, en plus d'une trentaine de lacs et de ruisseaux (MDDEP, 2002). On trouve la grande majorité de ces cours d'eau dans les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie. La désignation « rivière à saumon » est classée dans la catégorie VI des aires protégées québécoises tout comme, par exemple, une réserve nationale de faune. Cette catégorie, inspirée de la classification de l'UICN, regroupe les aires protégées définies par le MDDEP comme étant « administrées principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels ». Les aires protégées de la catégorie VI sont constituées d'écosystèmes naturels, minimalement modifiés, et sont gérées de façon à garantir une utilisation durable des ressources par la communauté tout en préservant la diversité biologique du système. Une rivière à saumon peut ensuite être classifiée sous différents statuts territoriaux, soit une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie, un club privé, ou rester tout simplement en accès libre. Les zones d'exploitation contrôlées (ZEC) de pêche au saumon existent au Québec depuis 1978 et il en existe présentement une vingtaine, dont la ZEC de la rivière Mitis. Ces zones sont toutes gérées par des organismes à but non lucratif et peuvent être à gestion déléguée ou à gestion mixte (FGRSQ, 2007).

La rivière Mitis est désignée rivière à saumon en 1966, et la pêche sportive y prend son essor en 1977. La pêche au saumon sur la rivière est gérée par la ZEC de la rivière Mitis. La ZEC est elle-même gérée par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis inc. (CGPSRM), un organisme à but non lucratif dont la mission est « le développement et la protection de la ressource saumon » (ZEC, 2012). Fondé en 1993 après 14 ans de démarches des citoyens, le CGPSRM est administré par un conseil formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire ainsi que de quatre postes d'administrateur (ZEC, 2012). Les pêcheurs doivent s'enregistrer au poste d'accueil de la ZEC, situé à Sainte-Angèle-de-Mérici, ou auprès d'un commerce partenaire, et paient un tarif de pêche à la journée ou la demi-journée. La carte de membre de la ZEC permet d'obtenir un rabais sur les tarifs (ZEC, 2012).

1.2.2. Le saumon dans la rivière Mitis

La rivière Mitis est naturellement accessible au saumon sur quatre kilomètres, soit de son embouchure au fleuve St-Laurent jusqu'au pied d'une chute d'une trentaine de mètres se trouvant dans la municipalité de Price (ZEC, 2012). Ce territoire de fraie est toutefois diminué suite à l'érection de deux barrages d'hydro-électricité sur la rivière. Le premier, Mitis-1, est bâti en 1923 à Price où se trouvent lesdites chutes. Le second, Mitis-2, est bâti en 1945 à Ste-Flavie (CEHQ, 2003a; 2003 b) et réduit la section de rivière accessible au saumon à moins de 2 km (CGPSRM, 2007). En 1964, la population de saumon sur la rivière est seulement de 20 individus (ZEC, 2012; CGPSRM, 2007). C'est à ce moment qu'un projet d'aménagement commandité par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de l'époque est instauré sur la rivière. Le projet consiste en un système de piégeage au pied de la centrale Mitis-2 et le transport des saumons par camion en amont des deux barrages (CGPSRM, 2007). La rivière était également ensemencée en amont afin d'augmenter les populations. Cet aménagement permit l'accès des saumons à 46 km supplémentaires de territoire de fraie sur la rivière Mitis, en plus des différents tributaires de la rivière. La cage de capture des saumons au pied de Mitis-2 est opérée par le CGPSRM durant la période de migration, soit du 1^{er} juin au 30 septembre, avec l'aide d'Hydro-Québec, qui assure le fonctionnement de la turbine pendant cette période pour que la cage reste fonctionnelle.

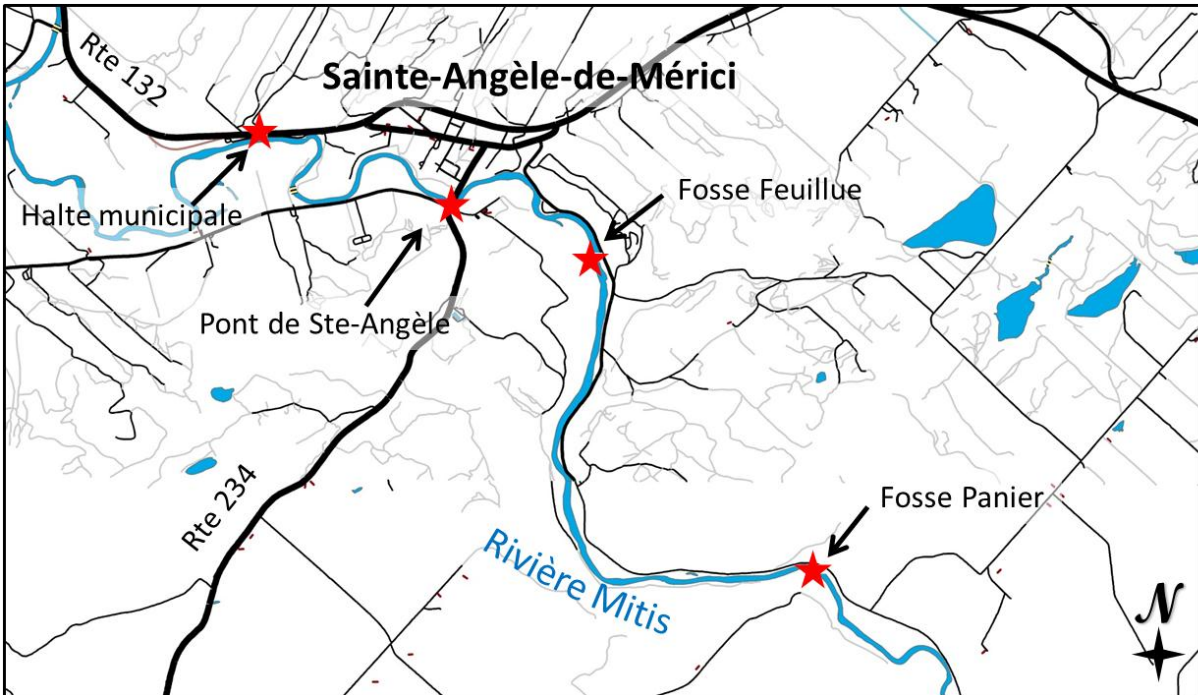


Figure 2 Sainte-Angèle-de-Mérici et la rivière Mitis

Grâce à ces efforts d'aménagement, la population de saumon dans la rivière Mitis a atteint plus d'un millier d'individus dans les années 90 et est en augmentation constante depuis (ZEC, 2012; CGPSRM, 2007). Le nombre de saumons capturés par les pêcheurs a doublé depuis 1980 et se maintient depuis cette date, avec une moyenne de 1000 jours/pêche par saison. L'accès facile aux fosses à partir des routes et la stabilité de la ressource dans la rivière Mitis sont un attrait pour les pêcheurs, qui récoltent un total annuel d'environ 60 grands saumons et 150 madeleineaux. La pêche sur la rivière se pratique du 1^{er} juillet au 30 septembre et les chances de captures sont considérées comme bonnes. Afin d'assurer la pérennité de la ressource, les plus gros poissons (les meilleurs géniteurs) doivent être graciés durant les mois d'août et septembre (CGPSRM, 2007).

1.3. Problématique

La problématique de la cohabitation harmonieuse de la rivière Mitis entre les différents usagers découle de différents problèmes. D'une part, les habitudes des utilisateurs dans la pratique de leur activité entrent souvent en conflit avec l'usage d'autrui. D'autre part, il y a un manque de communication et de collaboration entre les acteurs concernés, pour trouver des pistes de solution. Cela résulte en un manque de sensibilisation, environnementale et sociale, un manque d'infrastructure, et une lacune au niveau de la sécurité. Dans cette situation, il

importe de se poser une question : quelles recommandations pourraient être proposées pour assurer une cohabitation harmonieuse des utilisateurs de la rivière Mitis?

1.4. Les objectifs

1.4.1. Objectif général

- Offrir aux acteurs concernés une meilleure compréhension de la situation et des outils afin d'assurer la durabilité des activités sur la rivière Mitis.

1.4.2. Objectifs spécifiques

- Dresser un portrait détaillé de la situation incluant les points de vue des principaux acteurs concernés
- Produire des recommandations pertinentes sur les façons de préserver un usage partagé harmonieux et sécuritaire et de mettre en valeur cette activité
- Par la présente démarche, entamer la sensibilisation et les discussions auprès des acteurs et usagers du milieu

2. Méthode

Dans le but de répondre adéquatement aux objectifs spécifiques et à l'objectif général de ce projet de recherche, l'élaboration d'une méthodologie précise relève d'une grande importance. Cette dernière consiste en un échéancier détaillé des tâches à exécuter comprenant trois modes principaux de cueillette de données : les rencontres, le sondage et la recherche de précédents. Il s'agit ici de répondre adéquatement à la problématique, sans s'écarter du principal sujet.

2.1. Rencontres

La première étape de ce travail consistait à rencontrer les principaux acteurs concernés. Ainsi, par souci de neutralité et d'éthique, l'équipe s'est fixée comme objectif de rencontrer le maximum d'organismes, de corporations, ou d'individus, ayant un lien direct ou indirect avec la problématique. Afin de bien cibler ces derniers, la collaboration avec l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent fut un atout majeur au niveau relationnel.

Les corporations ou organismes rencontrés, qui ont un lien direct avec la problématique de la descente de la rivière Mitis, sont : M. Jonathan Brunet, MRC de la Mitis; M. Alexandre Dionne, Comité environnement protection de la rivière Mitis (CEPRM); M. Simon Cadieux, Écogôte de la Mitis; M. René-Pierre Caron, guide professionnel; M. Charles Roy, ZEC de la Mitis et M. Alain Carrier, Maire de Ste-Angèle-de-Mérici. Les entrevues réalisées auprès de ces acteurs ont permis de voir l'ensemble des positions sur la question.

Non moins importantes, les discussions informelles au fil des rencontres ont joué un rôle important dans la construction du projet, malgré le fait qu'elles n'aient pu être compilées de façon officielle. Suite à ces discussions, l'équipe a su adopter une vision plus globale de la rivière Mitis et de la problématique de la cohabitation des descendeurs en embarcation gonflable et des pêcheurs.

2.2. Sondage

La deuxième étape d'acquisition de données fut celle du sondage auprès de la population, élaboré à partir des résultats d'entrevues afin de poser des questions adéquates et précises aux intéressés et d'obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble des utilisateurs.

Le sondage de trente-six questions a été élaboré à l'aide de Survey Monkey, un logiciel en ligne de sondage et d'enquête. Les répondants avaient accès à une version différente du sondage, variant selon leur usage principal de la rivière et leur lieu de résidence. Un groupe de questions générales était posé à tous les répondants. Les variables sont de type qualitatif, nominal, ordinal et numérique.

Comme l'échantillon de population visé était précis, mais dispersé sur un vaste territoire, il a été difficile de cibler un mode de distribution idéal. Un communiqué de presse a été envoyé à trente-huit médias de la région de Rimouski-Neigette, Matane, Mitis et Matapédia. Découlant de cela, une entrevue télévisée de la chaîne La télévision de la Mitis a été réalisée auprès de l'équipe, et le communiqué a été publié sur les sites internet de la Vitrine du Bas-Saint-Laurent, de l'OBNESL, de la municipalité de Sainte-Flavie, de Mont-Joli, et de la Webothèque. Le lien vers le communiqué a également eu une tribune *Twitter*, avec quelques *tweet*, notamment de la Vitrine du Bas-Saint-Laurent et du Bas-Laurentien. Toutefois, l'outil principal de diffusion a été les médias sociaux, via un événement Facebook faisant la promotion du sondage, avec des rappels et des mises à jour du sondage. La dispersion du sondage sur Facebook a été faite selon la méthode boule-de-neige (un invité invitant ses contacts, et ainsi de suite) de sorte qu'il est possible de croire que les répondants Facebook ont davantage un même angle de vue.

La méthode plus traditionnelle de distribution papier du sondage a aussi été au cœur de notre méthode. En tout, cinq boîtes de dépôt ont été distribuées dans les municipalités voisines à la rivière, soit : la bibliothèque municipale Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli, la bibliothèque Lisette-Morin à Rimouski, la station-service Gaz Bar du pont à Price, l'Atelier du moucheur à Rimouski, et le Marché Pelletier Enr. à Sainte-Angèle-de-Mérici. Aussi, des affiches comprenant des liens pour le sondage détachables ont été apposées sur les babillards publics disponibles (dépanneurs, épiceries, caisses populaires, etc.) dans ces municipalités et aux

alentours. Le sondage a été disponible pendant près d'un mois, soit du 9 novembre au 3 décembre 2012. En tout, 139 participants ont rempli le sondage, papier et en ligne.

2.3. *Précédents*

La comparaison de la situation sur la rivière Mitis avec celle de la rivière Bonaventure en Gaspésie s'est révélée très utile. Les similarités entre les deux problématiques sont frappantes et c'est pour cette raison que l'équipe s'est attardée à ce cas. Nous avons également exploré divers événements en lien avec la descente de rivière au Québec. La recherche de ces précédents est un bon moyen de connaître ce qui a été réalisé par les autres municipalités au Québec afin de promouvoir la descente de leur rivière.

3. Résultats

3.1. *Rapports d'entrevues*

3.1.1. Rencontre avec M. Jonathan Brunet, Coordonnateur à la sécurité civile de la MRC de la Mitis – 23 octobre 2012

Le mandat de la MRC

Le département de service de sécurité publique de la MRC a pour mandat de veiller à la sécurité de ses citoyens en assurant la disponibilité et l'accès des services d'urgences aux usagers, de veiller à la sécurité des infrastructures, et d'assurer la sécurité nautique sur tout le territoire, ce qui se concrétise parfois par des opérations de sauvetage nautique

Vision de la problématique

Du point de vue de la MRC, la problématique est liée au stationnement et au plan d'évacuation. En effet, le grand nombre de véhicules et le peu d'espace de stationnement entraînent à l'occasion un encombrement de la chaussée, bloquant l'accès aux véhicules d'urgence. De plus, le stationnement de la halte routière est lourdement utilisé par les descendeurs, limitant les places disponibles pour les autres usagers (touristes, camionneurs, etc.)

L'absence de plan d'évacuation pose problème pour l'efficacité des interventions d'urgence en cas d'incident sur la rivière.

Pistes de solution envisagées

Pour ce qui est des problèmes liés aux stationnements, les solutions pourraient être l'ajout d'infrastructures (par exemple : un stationnement sur le terrain en face du point de mise à l'eau principal), ou encore l'ajout d'un service de navette pour limiter le nombre de voitures.

Le plan d'évacuation devrait être établi en collaboration avec les différents acteurs locaux. Il consiste à attribuer les responsabilités et à déterminer comment s'effectuent les interventions pour chacun des secteurs difficilement accessibles.

Éléments à considérer

La sécurité publique de la MRC ne se prononce pas par rapport à la cohabitation des activités. Son rôle se limite à la sécurité des activités, non pas à leur viabilité financière, sociale ou environnementale.

3.1.2. Rencontre avec M. Alexandre Dionne, Comité environnement protection de la Rivière Mitis – 24 octobre 2012

Fondateur

Le Comité Environnement Protection de la Rivière Mitis (CEPRM) a vu le jour en 2010 faisant suite aux nombreux problèmes qu'apportait l'activité de la descente de la rivière Mitis. Constatant un manque d'initiative des gens du milieu, M. Dionne, natif de la région, a pris les rênes de ce projet en adressant tout d'abord une lettre au conseil municipal de Saint-Angèle-de-Mérici. Initialement, l'exécutif de ce comité non reconnu réunissait deux membres à son actif. Aujourd'hui, après trois ans d'activités, le CEPRM regroupe trois principaux exécutants bien impliqués et dévoués.

Vision de la problématique

Reconnaissant la descente récréative de la rivière comme étant une activité familiale, amicale et rassembleuse, le CEPRM n'entend pas proposer d'actions qui limiteraient la descente. Cette activité peut se poursuivre sans brimer les droits de quiconque, mais de manière responsable et dans le respect de l'environnement. Monsieur Dionne croit à la conscientisation, à la responsabilisation et à la sensibilisation des plaisanciers pour y parvenir. Étant donné la popularité grandissante de l'activité annuelle de nettoyage de la rivière Mitis, le CEPRM compte mettre de l'avant l'édition 2013 de cette action bénévole et possiblement s'impliquer dans d'autres initiatives impliquant la protection de la rivière.

3.1.3. Rencontre avec M. Simon Cadieux, Propriétaire gestionnaire de l'Écogîte et René-Pierre Caron, guide professionnel – 24 octobre 2012

L'écogîte

L'écogîte, situé à Sainte-Angèle-de-Mérici, offre un hébergement multi-site ayant pour concept de proposer un mode de vie plus respectueux de l'environnement, sans pour autant sacrifier le confort des usagers. Des services en écotourisme sont aussi offerts, pouvant comprendre un guide professionnel, le transport, les repas ainsi que la plupart des équipements requis pour la pratique adéquate et sécuritaire des activités proposées (Écogîte, 2012).

Vision de la problématique

La problématique est large, mais simple : il existe un certain manque d'infrastructures, d'encadrement et de sensibilisation. Un autre élément soulevé est l'attitude des pêcheurs qui considèrent parfois avoir plus de droits que les autres utilisateurs puisqu'ils paient pour leur journée de pêche, contrairement aux autres.

Pistes de solution envisagées

Les nombreuses pistes de solutions proposées se regroupent en trois volets.

- 1) L'offre de service et d'infrastructures: une navette pour les descendeurs, le gonflage des embarcations, un casse-croûte, des poubelles, etc. Ces services contribuent à encadrer l'activité et à la rendre plus sécuritaire et plus respectueuse de l'environnement et des autres utilisateurs;
- 2) La sensibilisation et l'encadrement, assurés par des employés (emploi-étudiant, emploi d'été), car l'éducation reste la solution la plus durable pour diminuer les contrevenants;
- 3) La création d'un événement d'importance en lien avec l'eau. L'objectif est d'offrir un certain rayonnement à la municipalité, d'attirer différents groupes de gens (touristes/locaux, familles/jeunes/adultes...) et surtout, d'accroître la fierté des habitants d'avoir accès à une telle ressource, afin d'en augmenter le respect.

Éléments à considérer

Simon Cadieux est un entrepreneur local qui a sa région à cœur. Il a une foule d'idées de projets de développement touristique qui pourraient redorer l'image de Sainte-Angèle-de-Mérici et accroître les revenus touristiques de la municipalité. Il est vivement intéressé à participer à la mise en valeur de la rivière Mitis, et ce pas seulement pour le secteur de Sainte-Angèle-de-Mérici, ni seulement en lien avec la descente en embarcation gonflable.

3.1.4. Rencontre avec M. Charles Roy, Directeur de la ZEC saumon de la rivière Mitis – 25 octobre 2012

La ZEC

La ZEC (Zone d'exploitation contrôlée) saumon de la rivière Mitis est un territoire géré par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis inc. (CGPSRM), un organisme sans but lucratif responsable de la gestion et de la conservation de la ressource saumon sur la rivière Mitis. La CGPSRM s'engage à planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation, la conservation et l'aménagement de la faune pour le Ministère des Ressources naturelles dans le respect des principes suivants : la conservation de la faune, l'accessibilité à la ressource faunique, la participation des usagers et l'autofinancement des opérations.

Vision de la problématique

La cohabitation harmonieuse est mise en péril par différents éléments, les principaux étant : la quantité grandissante de descendeurs en embarcation gonflable, le faible niveau de conscientisation de plusieurs descendeurs, le non-respect des zones interdites à la baignade et le chevauchement entre les heures de descente et les heures de pêche. Il est à noter que la ZEC a le pouvoir légal d'interdire la baignade dans les fosses à saumon. Cependant, elle n'a pas le personnel ni la volonté de faire appliquer la réglementation.

Parmi les comportements des descendeurs à éviter, M. Roy fait mention de la consommation d'alcool, de la baignade et de l'utilisation d'embarcations de piètre qualité qui se percent et sont laissées au bord de la rivière.

Pistes de solutions envisagées

Trois pistes de solutions principales sont soulevées :

- 1)** Limiter le nombre d'utilisateurs simultanés sur la rivière en contrôlant l'accès : évaluer le nombre de descendeurs sur la rivière avant de laisser d'autres utilisateurs commencer la descente;
- 2)** Limiter l'accès aux fosses : déterminer un secteur précis pour la descente, délimité par des pancartes;

3) Sensibiliser les gens à la présence du saumon.

Éléments à considérer

Certains éléments pourraient contribuer à régler la question de la cohabitation. Tout d'abord, avec la loi fédérale C-10, la rivière Mitis pourrait ne plus être protégée par l'appellation de voie navigable. La ZEC pourrait alors entreprendre des démarches pour éventuellement interdire les activités de descente (pas seulement la baignade).

3.1.5. Rencontre avec M. Alain Carrier, Maire de Sainte-Angèle-de-Mérici – 26 octobre 2012

La municipalité

Sainte-Angèle-de-Mérici, communément appelée Sainte-Angèle, est une municipalité à vocation agricole de plus de 1 000 habitants. Fondée en 1868, elle est la plus ancienne paroisse de la vallée de la Matapédia et est considérée comme sa porte d'entrée à l'ouest. Sainte-Angèle-de-Mérici est surnommée « La petite Suisse » à cause de ses nombreux vallons forestiers et agricoles (Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, 2012).

Vision de la problématique

Le maire reconnaît qu'il y a un manque de communication et de concertation entre les acteurs et entre les usagers. Aussi, les infrastructures et les offres de service sont limitées et pourraient être grandement bonifiées.

Pistes de solution envisagées

M. Carrier soutient que de faire payer un droit d'accès à la rivière à tous les utilisateurs (descendeurs inclus) serait une solution intéressante, pour que tous soient des utilisateurs-payeurs et pour contribuer au financement des infrastructures et des activités connexes.

Éléments à considérer

Les différentes initiatives (nettoyage, service de navette, etc.) sont encouragées, mais la municipalité évaluera la possibilité de soutenir financièrement la réalisation de chacun des dossiers au cas par cas.

3.2. Résultats du sondage

3.2.1. Portrait des répondants

Nous avons obtenu 139 répondants au sondage. Plus de la moitié des répondants pratiquent la descente en embarcation gonflable (59 %), tandis que 12 % seulement des répondants sont des pêcheurs. Les 29 % restants étaient des canoteurs ou kayakistes (dix répondants), des randonneurs à pied ou à vélo (neuf répondants), des baigneurs (huit répondants), des observateurs de la nature (huit répondants) ou autre (12 répondants).

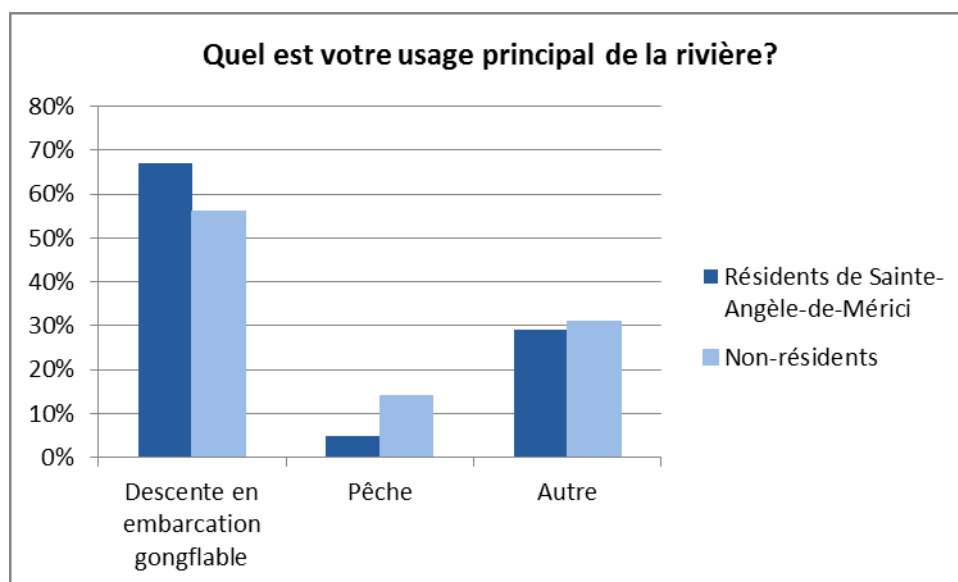


Figure 3 Principaux usages chez les répondants

Les résidents de Sainte-Angèle-de-Mérici représentaient 16 % des répondants. De ces 21 répondants, 14 s'identifient comme descendeurs (67 %), un comme pêcheur (5 %) et six comme ayant un usage autre (29 %). Des répondants venant de l'extérieur de Sainte-Angèle, 62 s'identifient comme descendeurs (56 %), 15 comme pêcheurs (14 %) et 34 comme ayant un autre usage (31 %). De tous les répondants, seulement six sont riverains de la rivière Mitis à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Au moment du sondage, 17 % étaient âgés de 25 ans ou moins, 31 % de 26 à 35 ans, 32 % de 36 à 50 ans, et 19 % de plus de 50 ans. La distribution des âges est plutôt similaire selon les usages, excepté pour une distribution plus jeune chez les descendeurs en embarcation gonflable.

Lorsqu’interrogés sur leur point de départ habituel pour la descente, 46 % des descendeurs affirment partir de la fosse 8 « Feuillue », et 41 % partent de la fosse 15 « Panier ». Les 13 % restants partent de divers endroits, incluant des propriétés privées. Quant au point d’arrivée, la majorité des descendeurs (74 %) terminent leur descente à la halte municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici. Le pont de Sainte-Angèle-de-Mérici est le point d’arrivée de 17 % des descendeurs et les 9 % restants accostent entre ces deux points ou plus en aval. La majorité des descendeurs (46 %) effectuent la descente de deux à cinq fois par année. 21 % descendent la rivière plus de six fois par année, 26 % seulement une fois par année et 7 % la descendent moins d’une fois par année. Les gens de Sainte-Angèle-de-Mérici sont les descendeurs les plus assidus : 14 % d’entre eux seulement affirment descendre la rivière une fois par année ou moins.

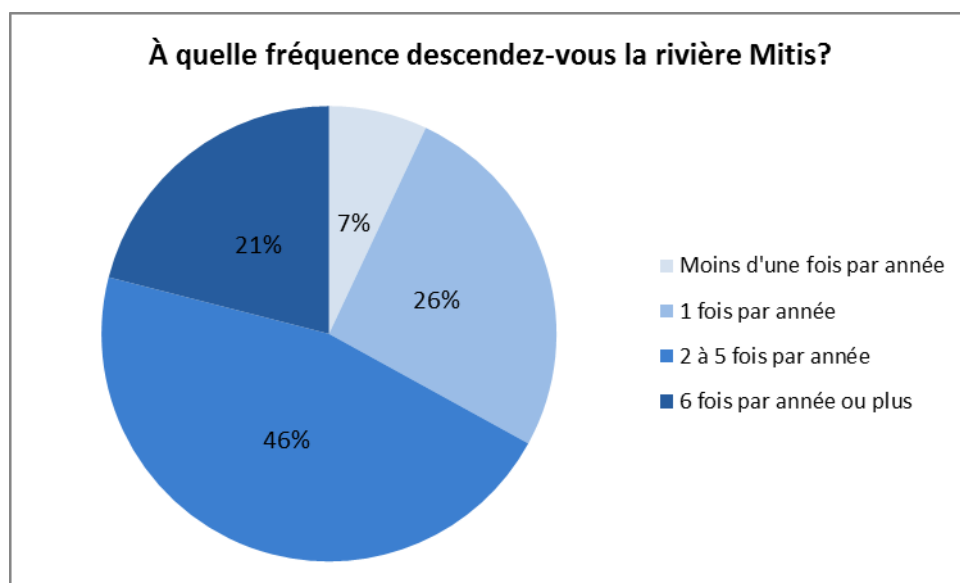


Figure 4 Fréquence de descente chez les répondants

En ce qui a trait aux raisons pour lesquelles les descendeurs pratiquent leur activité, la descente comme activité familiale, sociale, de plein air, de détente et de rafraîchissement sont les raisons les plus populaires : entre 58 % et 76 % des descendeurs se sentent interpellés par chacune de ces réponses. Seulement 12 % pratiquent la descente comme une activité sportive, et 35 % des descendeurs considèrent la descente comme une activité festive.

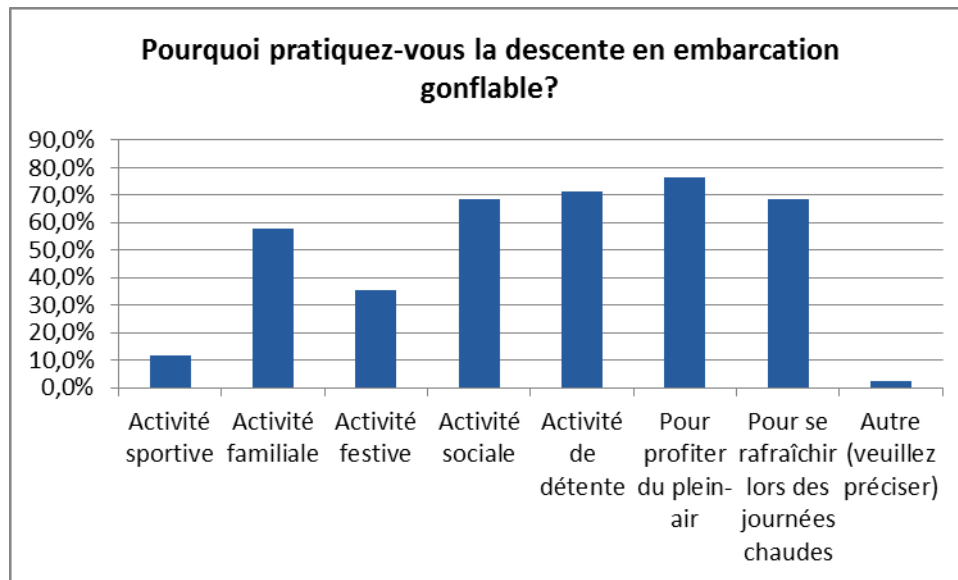


Figure 5 Raisons de la descente

3.2.2. Sécurité

En ce qui a trait aux risques associés à la descente, les répondants pouvaient cocher une ou plusieurs réponses. Ainsi, 54 % des répondants pensent qu'il y a un risque de se blesser/couper sur un déchet. Ensuite, il y a une certaine crainte au niveau des blessures/coupures sur les aspérités naturelles et de la noyade (respectivement 30 % et 33 % des répondants). Face à ces risques, 75 % des répondants prennent des mesures concrètes pour prévenir un incident, malgré le fait que 61 % des répondants n'ont jamais été témoins d'un accident ou d'une pratique non responsable sur la rivière.

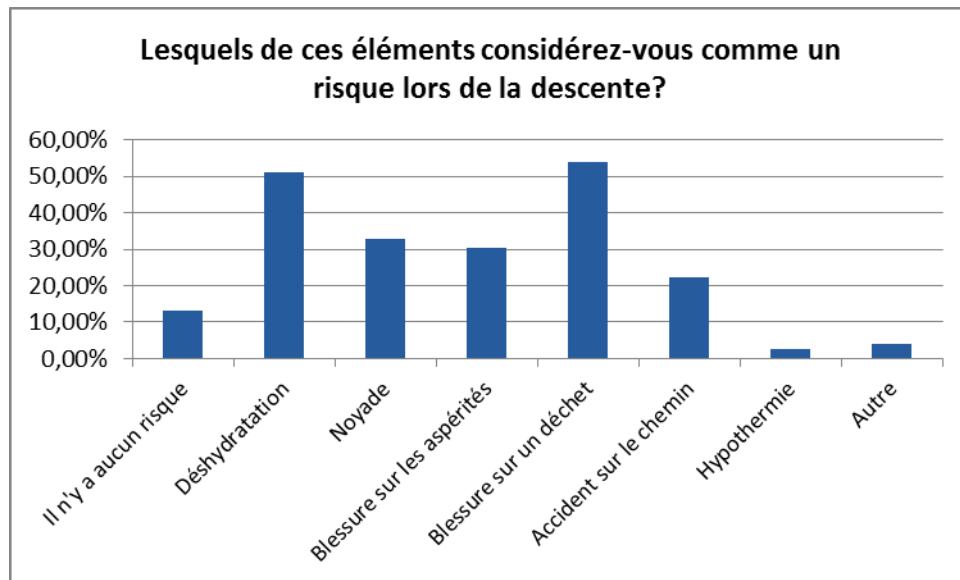


Figure 6 Éléments considérés comme des risques par les descendeurs

Pour ce qui est des comportements des descendeurs en embarcation gonflable, 60 % des répondants affirment consommer des boissons alcoolisées lors de la descente.

Au niveau de l'aménagement des espaces de stationnements, une personne sur cinq considère qu'il y a un risque d'accident sur le chemin du Portage. Par ailleurs, une majorité des répondants considèrent que les points de mise à l'eau et de sortie ainsi que le stationnement à la halte municipale sont adéquats. Le stationnement à l'entrée de la rivière Mitis (en amont) est adéquat pour seulement une personne sur deux. Finalement, en ce qui a trait à la signalisation, 62 % des descendeurs la considèrent inadéquate.

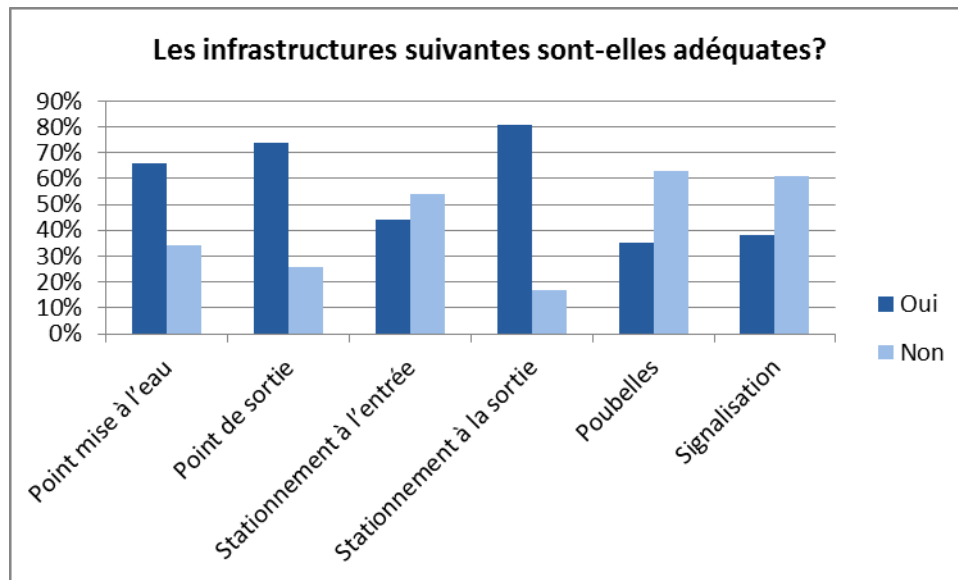


Figure 7 Perception des infrastructures

3.2.3. Environnement

Une majorité des répondants (82 %) reconnaissent qu'il y a un problème de déchets sur la rivière. On remarque que les pêcheurs sont davantage sensibles à la problématique: 93 % de ceux-ci considèrent qu'il y a un problème de déchets comparativement à 79 % des descendeurs et 86 % des utilisateurs autres. D'autre part, l'opinion des répondants à ce sujet n'est pas influencée par le fait d'être résident ou non de Saint-Angèle-de-Mérici.

Les solutions proposées par les répondants face au problème de déchets peuvent être regroupées en quatre thématiques. La plus récurrente est la sensibilisation (53 % des répondants). La sensibilisation inclut ici des termes tels la responsabilisation des gens, l'utilisation du « gros bon sens », etc. Ensuite vient l'encadrement, à raison de 33 %. Parmi les mesures d'encadrement, 12 répondants (14 %) ont mentionné l'utilisation de contraventions. L'ajout de poubelles arrive en troisième position avec 29 %. Cependant, lorsqu'interrogés sur les infrastructures, 63 % des répondants considèrent les poubelles inadéquates. Enfin, 14 % des répondants suggèrent des corvées de nettoyages, réalisées soit par les résidents, les utilisateurs ou des employés. Il est à noter que 76 % des répondants (dont 100 % des résidents) seraient prêts à participer à une corvée de nettoyage.

Plus de la moitié des répondants (57 %) considèrent que la descente en embarcations gonflables a un impact sur la faune. Les répondants ont identifié les espèces suivantes comme

subissant un impact: le saumon et la truite (75 %), le canard (40 %), les oiseaux (22 %), les amphibiens (17 %), les mammifères (17 %) et les autres espèces (35 %). Plusieurs ont fait mention de la destruction/perturbation des habitants comme étant l'impact le plus important des usagers. Soulignons que quelques répondants ont dénoncé le fait que les descendeurs nourrissent les canards sur la rivière.

Les descendeurs croient moins avoir un impact que les autres répondants (50 % versus 73 % des pêcheurs et 62 % des utilisateurs autres).

Les pêcheurs, descendeurs et autres usagers partagent les mêmes valeurs pour la rivière : en effet, la protection de la rivière est élue plus importante par les trois groupes, suivie par la protection des berges, la conservation du saumon, la cohabitation sur la rivière et finalement le développement touristique en lien avec la rivière. L'ordre diffère légèrement chez les pêcheurs, qui considèrent la conservation du saumon plus importante que la protection des berges, et placent la cohabitation sur la rivière en dernier dans l'ordre d'importance.

3.2.4. Cohabitation

Dix des 16 pêcheurs interrogés (63 %) affirment que les activités de descente en embarcation gonflable ont déjà nui à leur expérience de pêche. Une proportion similaire (69 %) dit aller pêcher dans le secteur privilégié pour la descente, soit entre la fosse 15 « Panier » et la fosse 4 « Cran ». Cinq pêcheurs (31 %) ont observé une diminution de la qualité ou de la quantité de leurs prises en raison des descendeurs. Lors d'une sortie de pêche, les pêcheurs privilégient d'abord la tranquillité et classent la proximité des services comme élément le moins important, après la quantité/qualité des prises, le partage de la rivière avec d'autres utilisateurs, la facilité d'accès aux fosses, et les échanges avec d'autres pêcheurs. Une majorité (56 %) des pêcheurs considère le partage de la rivière avec les descendeurs comme essentiel, 13 % le considèrent possible, mais ne sont pas prêts à changer leurs habitudes, et 31 % croient que le partage est impossible ou irréconciliable.

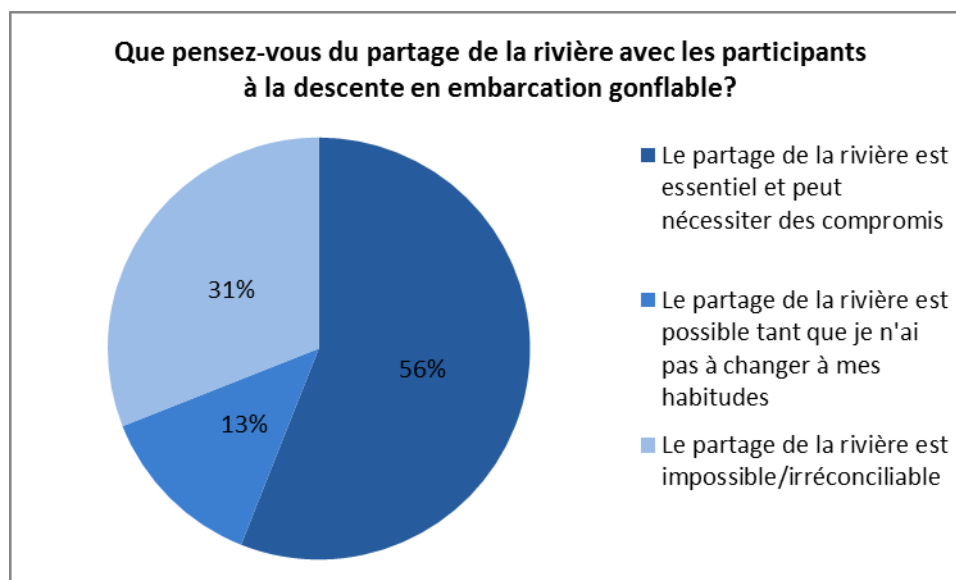


Figure 8 Vision de la cohabitation chez les pêcheurs

Du côté des descendeurs en embarcation gonflable, 87 % des répondants considèrent le partage de la rivière avec les pêcheurs comme essentiel. Seulement 5 % des répondants croient que le partage est possible, mais ne sont pas prêts à changer leurs habitudes, 1 % considèrent le partage impossible, et 7 % des répondants se disent indifférents à cet enjeu.

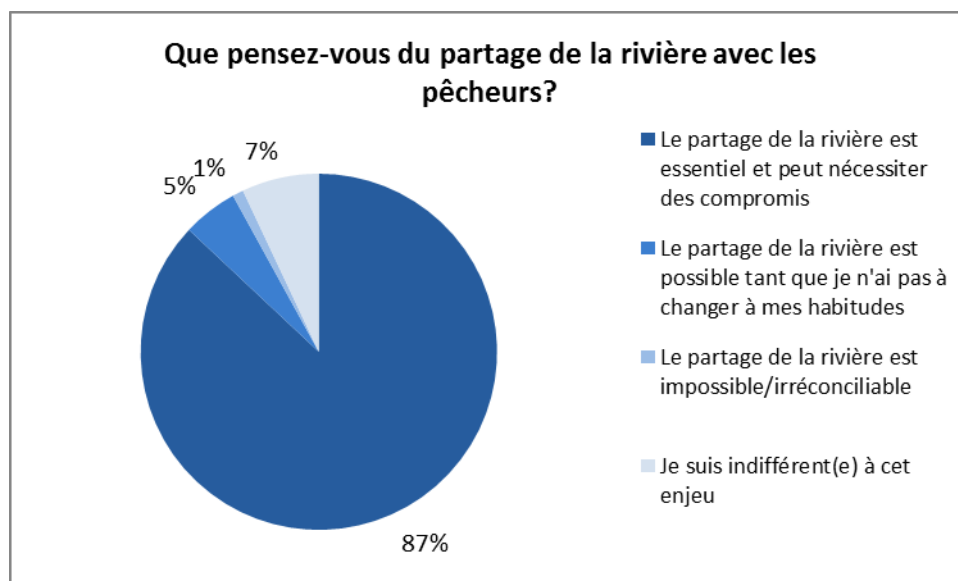


Figure 9 Vision de la cohabitation chez les descendeurs

Les résidents de Sainte-Angèle-de-Mérici voient généralement les activités de pêche et de descente d'un bon œil : seulement 14 % d'entre eux qualifient l'impact de la descente en embarcation gonflable sur leur vie comme négatif, et aucun ne voit un impact négatif de la

pêche. Alors que 91 % des résidents aimeraient voir une augmentation des revenus touristiques à Sainte-Angèle-de-Mérici, seulement 43 % croient que la population locale bénéficie des retombées liées à l’usage récréatif de la rivière.

Les répondants démontrent un intérêt à s’impliquer, 76 % étant intéressé à participer à des corvées de nettoyage et 75 % à participer à une fête ou un événement annuel en lien avec la rivière. Parmi les résidents de Sainte-Angèle, 100 % des répondants se disent intéressés à participer à des corvées de nettoyage et 94 % d’entre eux à participer à un évènement annuel!

Les avis sont toutefois plus partagés, et ce parmi tous les répondants, lorsque vient le temps d’y investir de l’argent : 60 % des répondants s’opposent à investir de l’argent pour la conservation de la rivière, 50 % des répondants ne sont pas prêts à payer pour des services lors de la descente et 49 % ne sont pas intéressés à payer des droits d’accès à la rivière en échange d’un meilleur encadrement.

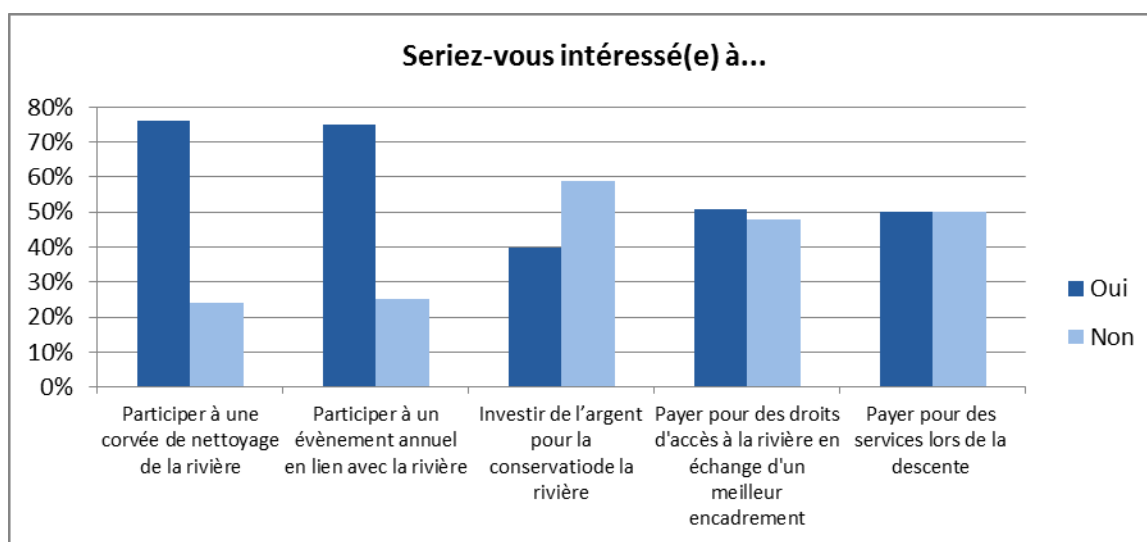


Figure 10 Intérêt à s’impliquer pour la rivière

Parmi les répondants, 70 % croient qu’il devrait y avoir un encadrement de la descente de la rivière. Lorsqu’interrogés sur l’instance qui devrait être responsable de cet encadrement, la municipalité et un organisme à but non lucratif sortent d’abord, suivis par la ZEC rivière Mitis, une entreprise privée, et finalement aucune instance. Lorsqu’interrogés sur le type d’encadrement nécessaire, 84 % des répondants s’entendent pour dire qu’il devrait y avoir plus de sensibilisation sur place. Les avis sont plus partagés au sujet d’une amélioration des infrastructures, d’un employé sur place et d’une réglementation plus sévère (respectivement

65 %, 57 % et 55 % des répondants les croient nécessaires). Seulement 38 % des répondants aimeraient voir plus de services tels qu'un service de navette. Au sujet des sources de financement pour un tel encadrement, les avis sont partagés entre le budget municipal et un système utilisateur-payeur (50 % et 48 % les classent respectivement comme premier choix). Seulement 4 % des répondants croient qu'un investisseur privé serait la source de financement la plus pertinente.

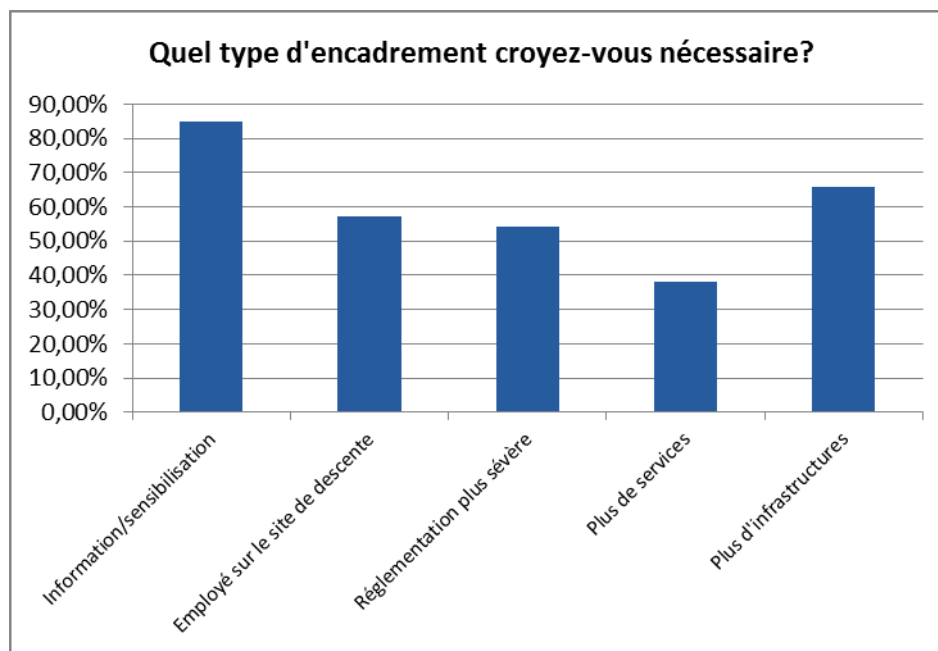


Figure 11 Type d'encadrement à prioriser

3.3. *Précédents*

3.3.1. Le cas de la rivière Bonaventure

Le cas de la rivière Bonaventure, en Gaspésie, présente des solutions inspirantes à une problématique semblable à celle de la rivière Mitis.

La rivière Bonaventure se jette dans la Baie-des-Chaleurs. Cette rivière à saumon est considérée comme l'une des plus limpides au monde. La clarté de ses eaux et la présence du saumon en font une destination prisée des pêcheurs, mais également des canoteurs et kayakistes, dont la présence a beaucoup augmenté au cours des dernières années (CBVRB, s.a.). Avec cette augmentation de l'achalandage sur la rivière, plusieurs problèmes furent constatés. On déplorait l'absence de règles de conduite partagées entre les utilisateurs, le manque d'information et un manque de collaboration entre les acteurs de la communauté. En

raison de ces lacunes, les relations entre les usagers étaient trop souvent tendues et conflictuelles (CBVRB, s.a.).

Afin de remédier à ces problèmes, le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB) a mis sur pied le Comité de cohabitation afin de réunir les principaux acteurs du milieu autour d'une table de concertation (CBVRB, s.a.). Grâce à cette initiative, le CBVRB et les membres du comité de cohabitation ont pu négocier et signer annuellement une entente de collaboration. Cette entente énonce les actions et mesures que les acteurs s'engagent à remplir ainsi que la conduite à suivre pour les groupes qu'ils représentent, le tout dans le but de préserver un usage partagé harmonieux de la rivière (CBVRB, s.a.). La première entente de collaboration fut signée en 2007 par l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure (gestionnaires de la ZEC de la rivière Bonaventure), le Camp Bonaventure, CIME Aventure, Le Malin de Bonaventure, la Ville de Bonaventure ainsi que le Regroupement des utilisateurs libres de la rivière Bonaventure (Guérette, 2007).

En plus de cette entente, plusieurs initiatives furent réalisées sur le terrain par le Comité de cohabitation et le CBVRB (CBVRB, s.a.). Lors des journées d'été achalandées, des signaleurs sont postés sur la rivière et dirigent les canoteurs et kayakistes loin des fosses à saumons à l'aide de drapeaux orange et d'instructions vocales. Les tiges de signalisations rouges sont également installées dans le lit de la rivière afin de diriger les embarcations. Un code de conduite ainsi que des consignes à suivre lors de l'approche d'un pêcheur ont été établis pour les canoteurs et kayakistes, ainsi que pour les pêcheurs lorsqu'approche une embarcation. Le tout est disponible sur un blogue (<http://cohabitationcbvrb.blogspot.ca/>) et sous forme de panneaux explicatifs sur place et de cartons explicatifs distribués. Une vidéo promotionnelle regroupant les témoignages des différents acteurs du milieu est disponible en ligne (CBVRB, s.a.). Un sondage fut également réalisé en 2007 à l'été 2007 afin de connaître « le niveau de satisfaction des utilisateurs quant à leur expérience sur la rivière » (Guérette et Arsenault, 2007).

3.3.2. Les festivals de descente de rivière

Plusieurs municipalités du Québec organisent annuellement une descente de rivière de façon originale. Effectivement, Sainte-Angèle-de-Mérici n'a pas l'exclusivité de la descente de

rivière en chambre à air. La Sépaq loue des « trippes » avec une tarification horaire au Parc de la Jacques-Cartier afin de descendre la rivière du même nom en suivant divers parcours (Sépaq, 2012). La municipalité de Disraéli est celle qui fait la promotion de cette embarcation de la façon la plus flamboyante. La « Journée trippante de Disraéli » a lieu tous les étés depuis maintenant 30 ans (Fecteau, 2012). En 2012, 1439 participants se sont inscrits d'avance afin de descendre la rivière St-François en tube, canot ou kayak pendant plus de 3 heures (Fecteau, 2012; Journée trippante, 2012). Pour cet événement, les organisateurs offrent la location de chambres à air et émettent des consignes strictes sur la façon d'assembler son embarcation, le nombre de passagers permis et la limite d'âge, ainsi que l'équipement obligatoire (casque, avirons, gilets de sauvetage) (Journée trippante, 2012). En parallèle avec la descente de rivière se tenaient plusieurs activités dans un parc de



Figure 12: la journée trippante de Disraélie

la ville : tournoi de fer, volleyball de plage, exposition d'antiquités, musique en direct et spectacle de fermeture se terminant par des feux d'artifice. Grâce à ces activités et aux nombreux commanditaires, la ville de Disraéli a pu cette année attirer plusieurs milliers de participants (on dénombrait 3000 spectateurs au spectacle de fermeture) (Fecteau, 2012, Journée trippante, 2012). D'autres municipalités sont connues pour leur descente de rivière extravagante. À chaque année à Bécancour, la ville organise un concours de culture de citrouilles géantes se concluant par une descente de la rivière Gentilly dans lesdites citrouilles vidées et transformées en embarcations éphémères (Potirothon de Gentilly, 2012). À Chambly, c'est vêtus d'une combinaison de plongée seulement que les plus courageux descendent la rivière Richelieu chaque printemps lors de la journée « La grenouille en fête » (La grenouille en fête, 2012).

4. Discussion

4. 1. La cohabitation

Les intervenants rencontrés ont soulevé un manque de communication entre les parties. Nous avons constaté lors des entrevues et via le sondage que les différents groupes et acteurs ont des opinions divergentes quant aux sujets discutés. Il y a donc un grand besoin de concertation afin d'en arriver à des solutions durables qui plairont à tous.

À la lueur des résultats du sondage, il est possible de constater que la problématique de cohabitation est davantage perçue par les pêcheurs que par les autres usagers, et qu'ils sont aussi moins enclins à changer leurs habitudes. En effet, 44 % des pêcheurs croient qu'il est impossible de cohabiter, ou possible seulement s'ils n'ont pas à changer leurs habitudes, alors que ce pourcentage n'est qu'à 6 % du côté des descendeurs. Cette différence peut s'expliquer de différentes façons, mais deux indices sont particulièrement révélateurs dans cette étude. D'abord, 63 % des pêcheurs classent la tranquillité comme l'élément le plus important lors d'une sortie de pêche. Il va sans dire que, bien que ce soit d'abord une activité de plein air et de détente, la descente en embarcation n'est pas toujours synonyme de tranquillité. Aussi, le rapport à la rivière n'est pas le même pour les différents utilisateurs. D'un côté, la descente en embarcation gonflable est une tradition, réalisée dans l'optique où la ressource hydrique appartient à tous, que son utilisation est libre depuis toujours et que ça devrait continuer ainsi. De l'autre, un argument souvent entendu, à savoir que les pêcheurs ont payé pour la journée, laisse croire qu'ils ont davantage une vision d'utilisateurs-payeurs. Le fait d'être des clients semble légitimer les requêtes des pêcheurs, à savoir : tranquillité, pêche, etc. Le schème de pensées selon lequel un paiement correspond à des droits s'oppose donc à celui de la rivière comme ressource collective.

4. 2. L'environnement

La rivière comme ressource collective amène un deuxième aspect important du sondage: le respect de l'environnement. La problématique environnementale majeure soulevée est la présence de déchets. Celle-ci est perçue en plus grande partie par les pêcheurs. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'ils observent davantage le fond de la rivière et ses berges que les descendeurs.

Dans les réponses à développement, on constate que les répondants misent davantage sur la sensibilisation et l'encadrement que sur l'ajout de poubelles. Il est vrai que si une minorité non sensibilisée n'utilise pas les poubelles à l'entrée et à la sortie, il y a de fortes chances qu'elle n'utiliserait pas les poubelles supplémentaires à mi-parcours non plus. Ce serait donc un investissement en temps et en argent (infrastructure, vidange, entreposage des bacs pour l'hiver, etc.) pour peu de résultats. Toutefois, si des bacs sont ajoutés (avec tri des déchets), comme les déchets résultent de la consommation lors de la descente (ou de l'activité pratiquée), il est bien entendu préférable de privilégier des ajouts au point de sortie (halte municipale de Saint-Angèle-de-Mérici).

En théorie, un fort sentiment d'appartenance à la rivière augmente la prise en charge par les utilisateurs et la responsabilisation de ces derniers. Si les touristes et les résidents se sentent concernés par la question des déchets, ce qui semble être déjà le cas chez les répondants, les mesures de sensibilisation et les actions entreprises (telles les corvées de ramassage de déchets) seront beaucoup plus faciles à implanter.

4. 3. La sécurité

Les résultats démontrent que les descendeurs sont généralement conscients des risques associés à leur activité et que la majorité prend des précautions pour les éviter. Ces résultats suggèrent donc qu'il n'y a pas un grand besoin de sensibilisation du côté des mesures de sécurité à prendre. La sensibilisation pourrait plutôt se situer au niveau des comportements à adopter pour réduire les risques. Par exemple, ne pas lancer les bouteilles de verre dans la rivière.

Du côté de la sécurité liée au stationnement sur le chemin du Portage, les mesures pouvant améliorer la situation sont les suivantes : la sensibilisation à l'importance des mesures de sécurité, une meilleure offre de stationnement, un service de navette et un agent de stationnement. Sans la mise en place de ces outils, les gens continueront de se stationner de façon inadéquate. Cependant, l'ajout d'un stationnement n'est pas une solution très prisée puisque ce n'est pas éco-responsable, cela représente un investissement important et ce n'est visuellement pas une solution qui améliore le paysage autrement sauvage.

La consommation d'alcool sur l'eau n'est pas clairement identifiée comme une source de danger par les répondants. Cependant, plus de la moitié des descendeurs disent consommer de l'alcool

lors de l'activité. De plus, une personne sur trois descend dans un esprit festif. Il y a donc un potentiel pour les comportements imprudents. Ceci, combiné au faible port de veste de flottaison individuelle (VFI) et à la nécessité de faire la navette entre le point de départ et d'arrivée, augmente considérablement les risques d'incidents. D'ailleurs, 45 % des gens ayant été témoins d'incidents (autant en lien avec l'environnement, la sécurité, les pratiques responsables, etc.) rapportent des événements liés à l'alcool (jeter une bouteille à l'eau, conduite en état d'ébriété, etc.).

4. 4. Les comportements problématiques

Malheureusement, un faible pourcentage de personnes irresponsables donne des arguments aux différents acteurs contre la descente en embarcation gonflable. Cependant, en y regardant de plus près, la grande majorité des répondants adopte une attitude conciliante et souhaite simplement que tous agissent avec respect. Les termes « responsabilisation », « gros bon sens » et leurs synonymes sont les plus récurrents dans les réponses à développement. Bien que 39 % des gens aient été témoins d'incidents ou de pratiques non responsables, la plupart des gens interviewés ont décrit ces comportements comme étant l'œuvre d'une minorité. De plus, la majorité des répondants dénoncent les pratiques inappropriées qui nuisent à l'activité, à la rivière et à la cohabitation, autant entre les pêcheurs et les descendeurs qu'entre ces derniers.

Il ressort du sondage un fort intérêt à s'impliquer et à dénoncer les comportements problématiques. Il serait dommage de ne pas utiliser cette volonté positive en encourageant les gens à s'impliquer et à agir en exemple pour la communauté.

4. 5. L'encadrement

Si presque tous s'entendent pour dire que la sensibilisation et l'encadrement sont la solution, la forme que devraient prendre ceux-ci est partagée. La législation existe (pas d'alcool, pas de baignade, etc.) et il serait aisé de mieux cibler le problème en ajoutant plus de règlements. Toutefois, leur mise en application n'est pas simple, car elle nécessite la présence d'une figure d'autorité. De plus, plusieurs voient les contraventions comme une déresponsabilisation excusant en quelque sorte les comportements à éviter, alors que de sensibiliser les contrevenants permet davantage d'éviter les récidives.

Enfin, la conscientisation peut réduire les comportements fautifs de ceux qui craignent les représailles. À l'inverse, la présence de la Sûreté du Québec dans le stationnement à la sortie est un incitatif à jeter les bouteilles à la rivière avant de sortir pour ne pas être accusés de boire dans un lieu public.

4. 6. *Financement*

À la lueur des résultats, un financement serait nécessaire à la création d'outils de sensibilisation, à l'embauche d'employés, à la formation d'un comité et à l'amélioration des infrastructures. Les répondants s'entendent pour dire qu'ils désirent que la gestion de la rivière demeure publique (municipal, MRC, provincial ou national). En ce qui a trait au mode de financement, les solutions sont plus diverses.

D'une part, le mode utilisateur-payeur est suggéré, mais d'autre part, la majorité des répondants ne souhaite pas voir une augmentation de l'achalandage. Donc, la tarification pourrait être utilisée afin de contrôler l'achalandage sur la rivière. Il faudrait toutefois un prix très élevé pour que ce moyen soit efficace, créant de facto une injustice pour les personnes à faibles revenus. Une autre option serait d'appliquer un tarif plus raisonnable et accessible. Toutefois, pour que cette option soit rentable, une augmentation de l'achalandage serait nécessaire, ce qui entraînerait une intensification des répercussions sur l'environnement et des enjeux de cohabitation. Cette solution est donc financièrement et socialement non viable. D'ailleurs, seulement 50 % des utilisateurs seraient prêts à payer en échange de services.

Bien que le mode utilisateur-payeur soit proposé, une majorité des répondants ne souhaitent pas voir un mode de financement privé. Toutefois, si les décisions sont concertées et que les positions au sein de l'instance décisionnelle sont accessibles à tous, la source de financement publique ou privée perd de son importance. L'important n'est donc pas la source de financement, mais bien le processus décisionnel et la possibilité pour tous d'y participer.

5. Recommandations

- 1- Mettre sur pied une instance décisionnelle qui réponde aux enjeux de cohabitation, d'environnement, et de sécurité sur la rivière
 - a. En tant qu'organisme de concertation, l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent (OBVNEBSL) est tout désigné pour orchestrer la mise sur pied de cette instance
 - b. L'instance décisionnelle devrait être composée d'un représentant de chaque milieu impliqué

- 2- Créer un emploi étudiant afin d'appliquer les décisions du comité
 - a. Donner la priorité aux étudiants dans des domaines pertinents (tourisme, environnement, loisir, etc.)
 - b. Viser les stages subventionnés (partenariat avec les institutions d'enseignement locales, subvention gouvernementale, programme Éco-stage Katimavik, etc.)

- 3- Établir une procédure d'évacuation d'urgence en cas d'incident sur la rivière

- 4- Prioriser la sensibilisation et l'éducation; n'utiliser la réglementation et les mesures punitives qu'en dernier recours
 - a. Valoriser le fait que la majorité des utilisateurs agissent de façon responsable, qu'ils considèrent la cohabitation importante et que les comportements fautifs sont marginaux et ne sont pas les bienvenus auprès de la majorité des utilisateurs
 - b. Organiser la sensibilisation selon les trois thèmes majeurs : sécurité, environnement et cohabitation
 - c. Axer les campagnes de sensibilisation sur des messages positifs de prise en charge communautaire des pratiques

- 5- Établir un code d'éthique officiel s'adressant à tous les usagers sur la rivière

- a. Assurer la diffusion de ce code auprès de tous les utilisateurs
- 6-** Établir une zone de descente officielle, indiquée clairement par des panneaux et délimitée par un point d'entrée et un point de sortie aménagés
- a. Conserver la zone actuelle la plus utilisée, soit celle située entre la fosse 15 « Panier » et la halte municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici, inclusivement
 - b. Aménager un deuxième point d'entrée à la fosse « Feuillue » pour offrir la possibilité d'écourter la descente
- 7-** En partenariat avec la ZEC rivière Mitis, sensibiliser les pêcheurs à la présence de descendeurs sur cette portion de la rivière et la désigner « zone de cohabitation »
- a. Identifier la zone de cohabitation sur les cartes officielles de la ZEC
 - b. Indiquer la présence de descendeurs sur la signalisation des fosses (ex. panneaux en bordure de route) dans la zone officielle de cohabitation
- 8-** Stimuler le sentiment d'appartenance à la rivière par différents moyens
- a. Poursuivre, encourager et publiciser les corvées de nettoyage
 - b. Organiser un événement festif et rassembleur en lien avec la rivière (ex. : fête de l'eau, descente thématique)
 - c. Axer les éventuelles initiatives de sensibilisation sur la rivière comme ressource collective et lieu d'appartenance
- 9-** Ne pas tarifier l'accès à la rivière excepté pour le prélèvement de la ressource saumon
- 10-** Améliorer les infrastructures
- a. Augmenter le nombre de poubelles et de bacs de recyclage aux endroits appropriés
 - b. Augmenter et uniformiser la signalisation afin de diriger les gens vers le bon endroit de départ et d'arrivée

- c. Se pencher sur la question des stationnements et la possibilité d'offrir un service de navette payante

11- Garder une tribune pour permettre aux gens de continuer à exprimer leurs préoccupations/opinions/suggestions (ex. version écourtée du sondage en ligne, forum d'opinion en ligne)

12- Ne pas avoir peur des initiatives originales et devenir un exemple en la matière!

- a. Exemples d'idées ressorties au cours de ce projet : bar de rafraîchissement flottant à mi-parcours avec poubelle intégrée, descente de nuit, parade d'embarcations, poubelle flottante, concours de ramassage de déchets, etc.

6. Conclusion

En conclusion, suite aux nombreuses entrevues réalisées et à la distribution du sondage, nous avons une vision plus holistique des activités qui gravitent autour et sur la rivière Mitis.

Le sondage nous apprend notamment que le problème découle d'une forme de mécontentement des pêcheurs face à la situation, combiné à un mauvais comportement de certains descendeurs, ce qui accentue l'incompréhension entre les deux parties. Pour remédier à cette situation, la sensibilisation a été l'outil principal proposé dans le présent document.

Par ailleurs, les nombreux commentaires exprimés dans les réponses à développement du sondage, la réponse positive des acteurs à nos demandes d'entrevues ainsi que l'engouement des gens croisés dans diverses situations dans les municipalités près de Sainte-Angèle-de-Mérici mettent en lumière le fait que les gens ont beaucoup de choses à dire à ce sujet et que les citoyens ont de belles idées novatrices. La performance de diffusion du sondage à travers Facebook suggère que les médias sociaux seraient une excellente plate-forme de consultation populaire.

Finalement, il faut retenir que les gens, peu importe l'activité pratiquée, sont attachés à la rivière et souhaitent avoir une activité durable. Ce fort sentiment d'appartenance à la rivière résulte sans doute du fait que la descente, la baignade et la pêche (non réglementée) se pratiquent depuis fort longtemps. Il est donc légitime de parler d'activité traditionnelle sur la rivière, bien que l'arrivée de la ZEC en 1994 ait légèrement modifié la pratique de la pêche chez les résidents.

Appuyés par ce fort sentiment d'appartenance et un caractère traditionnel de l'activité, les gens doivent agir dans l'intérêt de la majorité. Il ne faut pas cibler que les actions négatives qui sont très minoritaires, il faut plutôt renforcer le pouvoir de la société civile, car la pression sociale est souvent plus forte que les formes de répression hiérarchiques. Les actions entreprises devraient considérer cela.

7. Bibliographie

Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) (2003a) *Barrage de la Mitis-1*. Site consulté le 15 octobre 2012.

http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0000536

Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) (2003b) *Barrage de la Mitis-2*. Site consulté le 15 octobre 2012.

http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0000535

Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB) (s.a) *La cohabitation des usages*. Site consulté le 14 octobre 2012.

<http://cohabitationcbvrb.blogspot.ca/>

Écogôte de la Mitis (2009) *Écogôte de la Mitis*. Site consulté le 5 décembre 2012.

<http://www.ecogitedelamitis.com/>

FECTEAU, Nelson (2012) Du succès sous un chaud soleil à la Journée trippante. *La Tribune*. Disponible en ligne au :

<http://www.lapresse.ca/la-tribune/regions/201207/16/01-4544022-du-succes-sous-un-chaud-soleil-a-la-journee-trippante.php>

Fédération des gestionnaires des rivière à saumon du Québec (FGRSQ) (2007) *Gestion de la pêche au Québec*. Site consulté le 14 octobre 2012.

<https://www.saumonquebec.com/PecheSportiveGestionEtDevelopp/GestionDeLaPêcheAuQuebec/Gestion.aspx>

GUÉRETTE, Mélanie (2007) *Cohabitation sur la rivière Bonaventure : L'entente est signée!* Communiqué de presse disponible en ligne au :

<http://www.quebecpeche.com/forums/index.php?/topic/28723-cohabitation-sur-la-riviere-bonaventure/>

GUÉRETTE, Mélanie et ARSENAULT, Bernard (2007) *Développement de la rivière Bonaventure : Les utilisateurs d'activités récréotouristiques de la rivière Bonaventure seront sondés*. Communiqué de presse disponible en ligne au :

<http://www.quebecpeche.com/forums/index.php?/topic/28723-cohabitation-sur-la-riviere-bonaventure/>

Journée trippante (2012) *Journée trippante de Disraéli*. Site consulté le 14 octobre 2012.

<http://www.journeetrippante.com/>

La corporation de gestions de la pêche sportive de la rivière Mitis inc. (CGPSRM) (2007) *GBS (Gros bon sens) pour la survie de notre rivière*. Document disponible en ligne au :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-redemption/documents/DM8.pdf>

La Grenouille en fête (2012) *La Grenouille en fête!* Site consulté le 14 octobre 2012.
<http://www.aquafete.com/site/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) (2002) *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec, 1999 (suite)*. Site consulté le 15 octobre 2012.
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2.htm#saumon

Potirothon de Gentilly (2012) *Les régates*. Site consulté le 14 octobre 2012.
<http://www.mrcbecancour.qc.ca/potirothon/>

Sainte-Angèle-de-Mérici (2012) *Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici*. Site consulté le 5 décembre 2012.
<http://www.municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca/>

Sépaq (2012) *Parc national de la Jacques-Cartier*. Site consulté le 14 octobre 2012.
<http://www.sepaq.com/pq/jac/>

ZEC rivière Mitis (2012) *La Mitis*. Site consulté le 14 octobre 2012.
http://rivieremitis.com/?page_id=4

Annexe

La cohabitation sur la rivière Mitis

Sondage

Les attraits indéniables de la rivière Mitis attirent chaque année une foule d'amateurs de pêche et de plein air. Depuis quelques années, une activité gagne en popularité: la descente en embarcation gonflable.

Dans le cadre d'un projet Écostage Katimavik et en collaboration avec l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent, nous cherchons à dresser un portrait actuel de la cohabitation sur la rivière Mitis et à élaborer des pistes de solution afin d'assurer un maintien des usages harmonieux pour tous.

C'est pourquoi nous voulons consulter toutes les sphères de la population pour connaître leur opinion respective. Prenez quelques minutes pour répondre à ce court sondage et ***courez la chance de gagner une nuitée avec déjeuner pour deux à l'Écogîte de la Mitis assorti d'un certificat cadeau d'une valeur de 50\$ au Bistro la Bottine Gourmande!***

Merci à l'avance,
L'équipe d'écostage: Benoit, Éoui et Jeanne

Notez que les réponses fournies demeurent anonymes et que toute information personnelle recueillie restera confidentielle.

***L'écogîte de la Mitis et la Bottine Gourmande sont indépendants du sondage et des recommandations auxquelles il pourrait mener.

1. Quel est votre usage principal de la rivière Mitis?

- Pêche (veuillez sauter les questions 7 à 15)
- Descente en embarcation gonflable (veuillez passer directement à la question 7)
- Autre (veuillez préciser et passer à la question 16):

2. Les activités de descente en embarcation gonflable ont-elles déjà nuit à votre expérience de pêche?

- Oui
- Non

3. Les activités de descente en embarcation gonflable ont-elles déjà nuit à la quantité/qualité de vos prises?

- Oui
- Non

4. Allez-vous parfois pêcher entre la fosse 15 «Panier» et la fosse 4 «Cran» (secteur privilégié pour la descente)?

- Oui
- Non

Veuillez préciser pourquoi:

La cohabitation sur la rivière Mitis

5. Lors d'une sortie de pêche, quelle est pour vous l'importance des éléments suivants? Numérotez les de 1 à 6 selon leur importance, 1 étant l'élément plus important.

- Tranquillité
- Quantité/qualité des prises
- Partage de la rivière avec d'autres utilisateurs
- Proximité des services
- Facilité d'accès aux fosses
- Échanges avec d'autres pêcheurs

Autre (veuillez préciser)

6. Que pensez-vous du partage de la rivière avec les participants à la descente en embarcation gonflable?

- Il est essentiel et peut nécessiter des compromis de la part de chacun
- Il peut se faire tant que je n'ai pas à changer mes habitudes
- Le partage de la rivière est impossible/irréconciliable
- Je suis indifférent à cet enjeu

7. Quel est votre point de départ habituel pour la descente?

- Fosse 15 «Panier» (là où se trouve la pancarte municipale)
- Fosse 8 «Feuillue» (là où la route pavée se termine)
- Autre (veuillez être le plus précis possible)

8. Quel est votre point d'arrivée?

- La halte municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici
- Le pont de Sainte-Angèle-de-Mérici
- Autre (veuillez être le plus précis possible)

La cohabitation sur la rivière Mitis

9. Pourquoi pratiquez-vous cette activité ? Cochez une ou plusieurs réponses.

- Activité sportive
- Activité familiale
- Activité festive
- Activité sociale
- Activité de détente
- Pour profiter du plein-air
- Pour se rafraîchir lors des journées chaudes
- Autre (veuillez préciser)

10. À quelle fréquence descendez-vous la rivière Mitis?

- Moins d'une fois par année
- 1 fois par année
- 2 à 5 fois par année
- Plus de 6 fois par année

11. Lesquels de ces éléments considérez-vous comme un risque lors de la descente? Cochez une ou plusieurs réponses.

- Il n'y a aucun risque associé à la descente
- Déshydratation/coup de soleil
- Noyade
- Blessure/coupure sur les aspérités naturelles
- Blessure/coupure sur un déchet (ex. bouteille cassée)
- Accident sur le chemin du Portage (ex. stationnement)
- Hypothermie
- Autre (veuillez préciser)

La cohabitation sur la rivière Mitis

12. Prenez-vous des mesures pour prévenir ces risques lors de votre descente?

- Oui
- Non
- Il n'y a aucun risque relié à la descente en embarcation gonflable.

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser les mesures:

13. Où avez-vous entendu parler de cette activité ? Cochez une ou plusieurs réponses.

- Famille ou amis
- Bouche à oreille
- Médias sociaux
- Autre (veuillez préciser)

14. Consommez-vous des boissons alcoolisées durant la descente ?

- Oui
- Non

15. Que pensez-vous du partage de la rivière avec les pêcheurs?

- Il est essentiel et peut nécessiter des compromis de la part de chacun
- Il peut se faire tant que je n'ai pas à changer mes habitudes
- Le partage est impossible/irréconciliable
- Je suis indifférent à cette enjeu

16. Êtes-vous un(e) résident(e) de Sainte-Angèle-de Mérici?

- Oui
- Non (veuillez passer à la question 21)

17. Êtes-vous riverain(e) de la rivière Mitis?

- Oui
- Non

La cohabitation sur la rivière Mitis

18. Qualifiez l'impact des activités suivantes sur vos vies :

	Négatif	Neutre	Positif
Descente en embarcation gonflable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

19. Aimeriez-vous voir une augmentation des revenus touristiques à Sainte-Angèle-de-Mérici?

- Oui
- Non

20. Croyez-vous que la population de Sainte-Angèle-de-Mérici bénéficie des retombées liées à l'usage récréatif de la rivière?

- Oui
- Non

21. Considérez-vous qu'il y a un problème de déchets dans la rivière ?

- Non
- Oui. Quelles seraient les pistes de solutions ? Commentez.

22. Selon vous, les activités de descente en embarcation gonflable ont-elles un impact sur la faune?

- Non
- Oui. Sur quelle(s) espèce(s)?

23. Quelle est l'importance pour vous des éléments suivants? Numérotez-les de 1 à 5, 1 étant l'élément le plus important.

- Protection de la rivière
- Protection des berges
- Conservation du saumon
- Cohabitation sur la rivière
- Développement touristique en lien avec la rivière

La cohabitation sur la rivière Mitis

24. Seriez-vous intéressé(e) à :

	Oui	Non
Participer à une corvée de nettoyage de la rivière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Participer à un événement annuel (ex. fête ou festival) en lien avec la rivière à Sainte-Angèle-de-Mérici	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Investir de l'argent pour la conservation de la rivière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Payer pour des droits d'accès à la rivière en échange d'un meilleur encadrement (ex. sécurité)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Payer pour des services lors de la descente (ex. stationnement, navette)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Selon vous, les infrastructures suivantes sont-elles adéquates ?

	Oui	Non
Point de mise à l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Point de sortie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stationnement à l'entrée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stationnement à la sortie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poubelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Signalisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

26. Quels gestes voudriez-vous voir posés pour améliorer la situation ?

27. Avez-vous déjà été témoin d'un accident ou de pratiques non responsables sur la rivière ?

- Non
- Oui (indiquez le(s) type(s) d'incident(s))

28. Selon vous, devrait-il y avoir un encadrement de la descente de la rivière Mitis?

- Oui
- Non

La cohabitation sur la rivière Mitis

29. Quelle instance devrait être responsable de cet encadrement? Numérotez-les de 1 à 5 selon la pertinence, 1 étant le plus pertinent.

- Municipalité
- Entreprise privée
- Organisme sans but lucratif
- La descente de la rivière ne devrait pas être encadrée
- Zec Rivière Mitis

30. Quel type d'encadrement croyez-vous nécessaire? Cochez une ou plusieurs réponses.

- Information/sensibilisation (ex. panneau sur place)
- Employé(e) sur le site de descente
- Réglementation plus sévère
- Plus de services (ex. navette, location d'embarcations gonflables)
- Plus d'infrastructures (ex. meilleur accès, stationnement, poubelles, recyclage)

31. D'où devrait provenir le financement d'un tel encadrement? Numérotez-les de 1 à 3 selon la pertinence, 1 étant le plus pertinent.

- Budget municipal
- Investisseurs privés
- Utilisateurs-payeurs

Autre (veuillez préciser)

32. La parole est à vous! En conclusion, que souhaitez-vous pour le futur de la rivière Mitis?

La cohabitation sur la rivière Mitis

À des fins statistiques, veuillez préciser:

Nous vous rappelons que ces informations demeurent confidentielles. Vos informations de contact seront retenues pour le concours seulement et ne seront associées d'aucune façon à vos réponses.

33. Votre âge:

- 0 à 17 ans
- 18 à 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 50 ans
- 50 ans et plus

34. Votre sexe:

- Homme
- Femme

35. Votre code postal:

36. Si vous désirez participer au concours et courir la chance de gagner une nuitée avec déjeuner pour deux à l'Écogîte de la Mitis et un certificat cadeau de 50\$ au Bistrot La Bottine Gourmande, veuillez nous laisser vos coordonnées. Le tirage aura lieu le 3 décembre 2012.

Nom:

Courriel:

Téléphone:

Merci d'avoir participé à notre sondage!

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante:

projetmitis@outlook.com

- Les écostagiaires